



## Commission des finances et des affaires générales

### 03005 - Acquisitions foncières

#### Proposition d'acquisition d'une parcelle pour sécurisation d'intersection à WALDHAMBACH

#### Rapport n° CP/2017/359

#### Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

#### Résumé :

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'acquisition d'une parcelle de terrain à Waldhambach le long de la RD919 au droit du carrefour avec la RD239.

Le Département du Bas-Rhin a été saisi par un particulier d'une proposition d'acquisition de sa propriété sise à l'intersection des routes départementales 239 et 919.

Après analyse par les services en charge de la gestion du réseau routier, il ressort que la maîtrise foncière de ce terrain permettrait l'aménagement d'une surface visant à sécuriser cette intersection déjà identifiée comme présentant des problèmes de lisibilité et de visibilité.

En effet, la sécurisation de la RD919 entre Diemeringen et Wingen sur Moder est inscrite au programme pluriannuel d'investissements pour le Territoire Ouest.

La parcelle concernée est située sur le ban communal de Waldhambach et cadastrée en section O n°312 d'une superficie totale de 61,28 ares. Elle est occupée par une maison en mauvais état ainsi qu'un abri donnant directement sur la RD919. Ces bâtiments posent des problèmes de visibilité pour les automobilistes.

L'acquisition de cette parcelle constituerait une réelle opportunité pour le Département du Bas-Rhin car elle permettrait d'engager à court terme des travaux de sécurisation au droit de l'intersection précitée. Ces derniers consisteraient dans un premier temps, à démolir les biens bâtis (maison et abri), puis dans un second temps à écrêter la zone pour dégager la visibilité à l'approche de ce carrefour.

Compte tenu de la vétusté des constructions, le Département du Bas-Rhin a proposé d'acquérir ces derniers pour un montant de 20 000 €, ce qui lui permettrait de programmer des aménagements d'infrastructure afin d'améliorer fortement la sécurité des automobilistes.

Le vendeur a fait part de son accord avec cette proposition financière.

Le prix de la présente opération n'excédant pas 180 000 €, le service France Domaine n'a pas établi d'avis, d'où une négociation directe avec le propriétaire.

En vertu de l'article L3213-1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé à la Commission Permanente par délégation consentie par le Conseil Départemental du Bas-Rhin lors de sa réunion plénière du 2 avril 2015 d'approuver l'acquisition de la propriété mentionnée ci-dessous au prix de 20 000 €.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
PROXIVOIRI 2015-1	G 2016 Projet proximité de voirie	10 000 000,00 €	8 301 029,10 €	20 000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation du Conseil Départemental du Bas-Rhin et sur proposition de son président :*

- *approuve l'acquisition de la parcelle de terrain sise à Waldhambach et cadastrée sous section O n°312 d'une superficie totale de 61,28 ares;*
- *décide du versement d'un montant de 20 000 € au vendeur;*
- *dit que l'acte sera passé en la forme administrative;*
- *autorise Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.*

Strasbourg, le 30/08/17

Le Président,

Frédéric BIERRY